

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2020/28

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 92

POUR : 92 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre février deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17/02/2020

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine ; COURAULT Josette ; FOURCART Marie Hélène ; HERBAY Christelle ; JACQUET Ghislaine ; LESUEUR Patricia ; MERCIER Agnès ; PAYEN Françoise ; PIEROT Chantal ; RAULIN Suzanne ; ROGER Magali ; THOMAS Andrée ; VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude ; ALBAUD Gilles ; BARRE Régis ; BEBIN Patrick ; BESANCON Tony ; BIENVENU Bernard ; BOIZET Guy ; BOUILLON Daniel ; BOUILLON Jacques ; BOUILLON Mathieu ; BOXEBELD Pascal ; BROUILLON Patrick ; CANIVENQ Roland ; CANNAUX Francis ; CARPENTIER Dominique ; CARRE Joel ; CARTELET Michel ; DANNEAUX Dominique ; DEBOURCES Claude ; DEFORGE Pierre ; DEGLAIRE Gérard ; DEMISSY Pierre ; DUGARD Yann ; ETIENNE Philippe ; FERON Patrice ; FLEURY Vincent ; FRANCART René ; GIRONDELLOT Bernard ; GODART Olivier ; GROSSELIN Jacques ; HAULIN Bertrand ; HUREAU Benoit ; JUILLET Bruno ; LAHOTTE Hervé ; LAMY Dominique ; LANTENOIS Jacques ; LAURENT CHAUVET Pierre ; LEJEUNE Gilles ; LEONI Alain ; LOUIS Jean Marc ; MALVAUX André ; MALVAUX Frédéric ; MANCEAUX Christophe ; MASSON Jean Philippe ; MATHIAS Frédéric ; MEENS François ; MEIS Claude ; MIELCAREK Christian ; MOUTON Francis ; MULLER Jean Claude ; NIZET Daniel ; NIZET Jacky ; OUDIN Hubert ; PAYEN Guy ; PHILIPPE Ludovic ; PIC Jean Yves ; PIERSON Florent ; POTRON Francis ; RACOUR Patrick ; RATAUX Frédéric ; RAULET Olivier ; RENARD Damien ; RICHELET Jean Pol ; SIGNORET Francis ; SINGLIT Benoit ; THIERION Vincent ; THIERY Pierre ; VAIRY Lionel ; VALET Bruno ; VERSSTUFT Ghislain.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit ; Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir à M. MATHIAS Isabelle ; M. COLSON Dominique donne pouvoir à M. HAULIN Bertrand ; M. CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOIZET Guy ; M. HULOT Christian donne pouvoir à M. JUILLET Bruno ; M. LESOILLE Patrick donne pouvoir à M. BOUILLON Daniel ; M. OUDIN Denis donne pouvoir à M. OUDIN Hubert ; M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; M. ROBIN Dominique donne pouvoir à M. FLEURY Vincent.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la réorganisation du service Finances et du besoin lié à la gestion informatique et à l'archivage ;

En conséquence, la création d'un emploi permanent de TECHNICIEN INFORMATIQUE à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020 pour l'exercice des fonctions suivantes :

Informatique :

Gestion, installation et maintenance du matériel informatique

Administration et exploitation des serveurs, gestion du routage, de la sécurité, des droits d'accès aux utilisateurs

Gestion, installation et maintenance des logiciels

Assistance et support technique (matériel et logiciel) auprès des utilisateurs

Gestion des sauvegardes

Présentation des ressources informatiques aux nouveaux utilisateurs

Sensibilisation des utilisateurs sur la sécurité informatique et sur les règles de bonnes pratiques

.../...

Supervision du câblage réseau en lien avec les services techniques
Suivi de l'inventaire

Reprographie :

Assurer la gestion du parc de copieurs et d'imprimantes des différents sites
Paramétrage des utilisateurs sur la console de gestion
Assurer le dépannage de niveau 1 et lancer les demandes de dépannages auprès des fournisseurs

Internet/Téléphonie :

Assistance aux utilisateurs pour l'utilisation des téléphone fixes, portables et internet
Mise en place et suivi des demandes de dépannages en matière de téléphonie fixe, portables et connexions internet

Système d'Information Géographique

Mise en œuvre technique, administration et développement du SIG en collaboration avec les services utilisateurs
Adaptation des outils, aide à l'intégration des données, construction des requêtes
Animation de réunions

Archivage

Gestion des archives papiers et numériques
Formation des agents à la réglementation de l'archivage

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière TECHNIQUE, au grade de Technicien ou Technicien principal de 2ème classe ou Technicien principal de 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3-2°.

Le traitement sera calculé par référence au grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter la proposition du Président
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Président,

Francis SIGNORET

